

Référence : C.N.314.2019.TREATIES-XXVI.8 (Notification dépositaire)

TRAITÉ SUR LE COMMERCE DES ARMES  
NEW YORK, 2 AVRIL 2013

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE : COMMUNICATION

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

La communication ci-après a été reçue le 18 juillet 2019 :

(Traduction) (Original : anglais)

Par la présente, les États-Unis vous informent, eu égard au Traité sur le commerce des armes, fait à New York le 2 avril 2013, qu'ils n'ont pas l'intention de devenir partie au traité. De ce fait, les États-Unis n'ont aucune obligation légale découlant de leur signature apposée le 25 septembre 2013.

Les États-Unis requièrent que leur intention de ne pas devenir partie, telle qu'exprimée dans cette lettre, soit reflétée dans la liste du traité du dépositaire et que tous les autres médias accessibles au public concernant le traité soient mis à jour pour refléter cette intention de ne pas devenir partie.

Le 19 juillet 2019

